

**Délibération n° 2016-78 CTRL en date du 5 octobre 2016
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à une inscription, à un renouvellement d'inscription et à des radiations au sein du
groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport de la représentante du Département des contrôles,

Considérant, en premier lieu, qu'il y a lieu de procéder à l'inscription dans le groupe cible d'un sportif inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération ;

Considérant, en deuxième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible d'une sportive pratiquant le ski, après consultation de la fédération dont elle relève ;

Considérant, enfin, qu'il importe de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié notamment en raison de l'arrêt de leur carrière sportive.

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Est inscrit dans le groupe cible de l'Agence le sportif inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Est renouvelée dans le groupe cible de l'Agence la sportive inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 5 – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 5 octobre 2016.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

signé

**Annexe 1 à la délibération n° 2016-78 CTRL
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 5 octobre 2016 :
inscription d'un sportif dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Voile	M.	Julien	BONTEMPS

TOTAL	1
--------------	----------

**Annexe 2 à la délibération n° 2016-78 CTRL
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 5 octobre 2016 :
renouvellement de l'inscription d'une sportive dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Ski	Mme	Coline	BALLET-BAZ
	TOTAL		1

**Annexe 3 à la délibération n° 2016-78 CTRL
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 5 octobre 2016 :
radiation de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Basket-ball	M.	Henri	KAHUDI
Cyclisme	Mme	Virginie	CUEFF
Handball	M.	Théo	DEROT
	TOTAL		3